



# RAPPORT D'ACTIVITÉ 2017

---

*2017, une année de ruptures*



FÉDÉRATION NATIONALE  
DES ASSOCIATIONS RÉGIONALES

**E**ngagée en janvier sur des certitudes fortes, l'année 2017 aura été celle des surprises et celle des ruptures. L'élection d'Emmanuel Macron à la présidence de la République marque un véritable changement, tout autant dans les orientations générales des politiques publiques que dans leurs méthodes de conduite.

Pour les organismes et le Mouvement Hlm, le choc aura été particulièrement rude. Malgré des annonces et des promesses rassurantes durant la campagne électorale, dès le mois de juillet des premières mesures entrent brutalement en application (baisse de 5 € de l'APL, diminution de 20% des crédits d'aide à la pierre). La fin de l'été annoncera également celle d'un modèle du logement social mis en place par la réforme de 1977 créant l'APL. Une réduction de loyer de solidarité (RLS) est mise en place pour compenser la diminution significative de la contribution de l'État au financement de l'APL pour les seuls locataires du parc social. Les mesures compensatoires sont mises en place et confortent le principe du financement des opérateurs et non plus seulement celui des opérations. Dans le même temps, le projet de loi annoncé pour 2018, prévoit un objectif de restructuration significatif du tissu des organismes.

### Une mobilisation sans précédent

Ces décisions et ces annonces déclencheront une mobilisation rarement connue par un milieu professionnel plus habitué aux négociations qu'aux confrontations. Elle aura montré à la fois l'attachement d'une fraction de l'opinion au logement social et aux rôles qu'il joue pour la cohésion et le développement de nos territoires mais aussi son incompréhension devant son incapacité persistante à apporter des réponses aux difficultés de logements de certains de nos concitoyens. Les Associations régionales (AR) et la FNAR ont joué un rôle majeur dans cette mobilisation. Le Congrès de Strasbourg a été un déclencheur fort par l'initiation d'une pétition associant de nombreux élus locaux, toutes tendances politiques confondues. Dans chacune des régions, les AR ont permis de réunir tous les acteurs du logement (collectivités, associations, professionnels du bâtiment) pour promouvoir le logement social et alerter l'opinion publique sur les menaces pesant sur tous les territoires.

Si les débats parlementaires n'ont permis qu'une inflexion des mesures annoncées (en étalant sur trois ans l'application de la mesure), la mobilisation locale a permis d'engager une large concertation sur le futur projet de loi Elan. À l'initiative du président du Sénat, une conférence de consensus a été organisée en fin d'année. Elle a permis à tous les acteurs d'exprimer, de façon apaisée, leurs attentes et leurs revendications.

### Une action professionnelle soutenue

Si ces incertitudes et inquiétudes ont fortement marqué l'année 2017, elles n'ont pas freiné l'action des AR et de la FNAR pour accompagner au quotidien les organismes dans leur contribution aux politiques locales de l'habitat. Deux thèmes principaux ont structuré l'appui de la fédération à l'action des AR :

- Le soutien à la mise en œuvre de la réforme de la demande et des attributions. Engagée avec la loi Alur et renforcée par la loi Égalité et Citoyenneté, cette réforme conduit les organismes à construire et à mener avec les collectivités locales et tous les acteurs locaux un projet local. En lien étroit avec les services de l'USH, l'équipe fédérale a poursuivi l'appui aux AR et notamment l'animation des Ateliers de la réforme mis en place en 2016. L'animation du réseau des fichiers partagés de la demande au sein de l'AFiPart complète l'action de la FNAR sur ce sujet.
- L'appui au développement de la maîtrise d'ouvrage Hlm : engagée depuis 2015, l'implication

de la FNAR dans le soutien de l'action des AR pour les territoires détendus s'est concrétisée tout au long de l'année dans l'animation aux côtés de l'USH et des fédérations de l'appel à manifestation d'intérêt lancé avec l'appui de la CDC. En parallèle, un appui spécifique a été mis en place avec l'USH pour accompagner les AR dans la réalisation d'un point de vue Hlm pour l'élaboration des Sradet réalisés à l'initiative des régions. Enfin, le suivi des opérations financées dans le cadre des fonds européens a fait l'objet d'une mobilisation de la FNAR avec la mission Europe de l'USH.

### Une organisation régionale adaptée

Depuis 2015, les AR et la FNAR ont engagé un processus d'adaptation de l'organisation en cohérence avec l'évolution des territoires prévue par la loi NOTRe entrée en vigueur le 1er janvier 2016. Désormais dans chacune des nouvelles régions créées par la loi, la représentation du Mouvement est organisée dans le strict respect des principes d'autonomie de chacune des AR. Alors même que la capacité des organismes Hlm à s'adapter aux besoins de la société et aux contraintes économiques, est remise en cause, l'achèvement de l'organisation régionale témoigne du réalisme de la méthode employée et de son efficacité. La modification des statuts de la FNAR, adoptés en septembre 2017, traduit cette évolution.

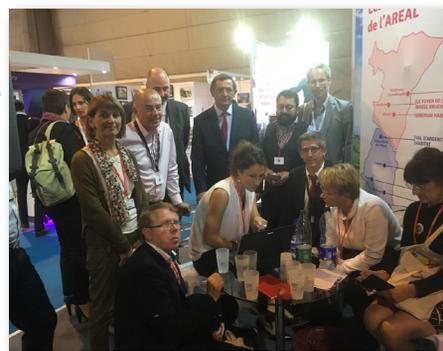
Denis RAMBAUD  
Président de la FNAR

## UNE MOBILISATION DES ÉLUS INÉDITE

Les annonces du Gouvernement, dès l'été 2017, avec la baisse des APL de 5€, le désengagement de l'État au financement du FNAP, la création d'une réduction de loyer de solidarité (RLS), ont conduit la FNAR à organiser, lors du Congrès de Strasbourg et en lien étroit avec les AR, une rencontre avec les élus locaux, porteurs des politiques locales de l'habitat.

À l'issue de ces échanges, les élus ont pris l'initiative de rédiger la pétition «Sauvons le logement social», qui dénonce la stratégie logement du Gouvernement. Elle aborde les incidences de ces décisions sur les politiques locales de l'habitat et plus largement, sur l'emploi, sur la construction neuve et sur les chantiers de réhabilitation.

Cette pétition a été signée par une cinquantaine d'élus locaux représentant les Conseils régionaux, les Conseils départementaux, les établissements publics de coopération intercommunale, les communes. Mise en ligne au moment du Congrès, elle a très rapidement recueilli de nombreux soutiens, pour atteindre, aujourd'hui les 50 000 signatures.



# ACCOMPAGNER LA RÉFORME DE LA DEMANDE ET DES ATTRIBUTIONS

## Vers une mise en œuvre de la loi Égalité et Citoyenneté

Après une année 2016 marquée par les débats parlementaires autour de la loi Égalité et Citoyenneté (LEC), l'année 2017 a été centrée sur le décryptage, l'explication et la mise en œuvre des nouvelles obligations législatives, tout en continuant le travail autour des objectifs de la loi ALUR, notamment la poursuite de la mise en place du dossier unique et de la gestion partagée.

Par son deuxième volet consacré à la « Mixité sociale et à l'égalité des chances dans l'habitat », la LEC s'inscrit dans le prolongement de la loi ALUR, notamment par le renforcement du pilotage des attributions à l'échelle intercommunale. Par sa réforme des attributions et des loyers pratiqués, la LEC vise l'élaboration de politiques locales du logement renforçant la mixité sociale et priorisant l'accès aux ménages DALO et prioritaires, ce qui se traduit localement par la mise en place de CIA et la fixation d'objectifs chiffrés d'accueil hors et dans les QPV en faveur des populations les plus fragiles. Ces dispositions de la loi, dont beaucoup sont d'application immédiate, ouvrent ainsi la voie à des modifications radicales des pratiques des organismes et de tous les acteurs locaux.

Le travail de la FNAR a porté principalement sur deux axes : la poursuite et l'adaptation de l'appui professionnel ainsi que la représentation des intérêts des territoires auprès partenaires nationaux.

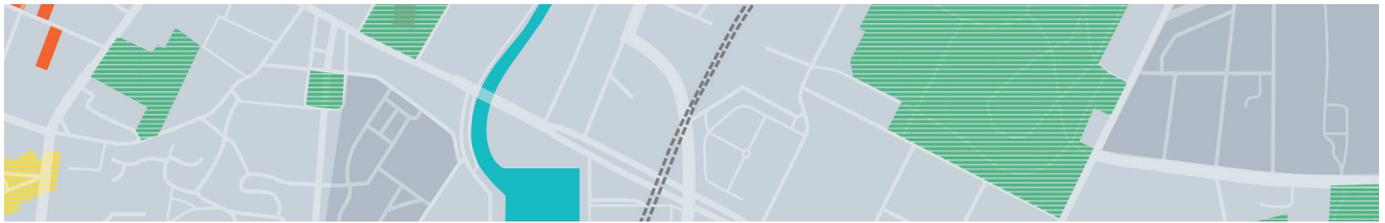
Un séminaire professionnel réunissant toutes les AR, les fédérations et les différents services de l'USH, a été coorganisé par la FNAR avec l'USH en début d'année afin d'approfondir les différents aspects de la loi, ses enjeux pour la profession, son périmètre, son calendrier. Ce séminaire a amorcé la mise en place d'un appui professionnel adapté

aux besoins des organismes et des territoires, qui se concrétise dans le cadre des « Ateliers de la réforme ».

Les « Ateliers de la réforme » sont un dispositif d'appui renforcé à destination des Associations régionales Hlm, construit initialement par la DIUS et la FNAR, en 2016, dans le cadre de la mise en œuvre du mandat à l'action régionale. Ce dispositif a pour objectif d'échanger sur les pratiques, d'établir des référentiels théoriques et méthodologiques communs, de capitaliser les expériences locales, ... par le biais d'une large palette d'outils : téléconférences mensuelles avec les experts de l'USH, réunions thématiques appelées « Ateliers-méthodes », espace collaboratif (blog, espace documentaire), notes d'information régulières, appui individuel aux AR. En 2017, les Ateliers de la réforme se sont élargis aux autres services de l'USH (notamment la DMOP afin d'intégrer le suivi des CUS), ainsi qu'aux fédérations et filiales. Ils se sont également articulés au plan d'action confédéral mis en place par l'USH pour suivre au plus près l'appui professionnel apporté aux organismes Hlm sur ces sujets.

La FNAR a largement participé au plan d'action confédéral piloté par la délégation générale, en apportant notamment son appui pour le lancement et le suivi de trois études structurantes :

- Mieux connaître les demandeurs du premier quartile par le biais d'un travail d'analyse à la fois statistique (définir le profil des demandeurs en regardant les chiffres de la demande et des attributions), et qualitatif sur quatre EPCi aux profils différents. Les objectifs étaient d'appréhender les principales situations de demandeurs à très bas revenus, les difficultés d'accès à un logement en



- dehors d'un QPV, les solutions envisageables pouvant être mises en place sur les territoires.
- Étudier la manière dont les EPCI s'approprient et mettent en œuvre leurs nouvelles responsabilités ? Il s'agit de suivre 12 EPCI représentant une diversité de situations, avec un objectif de capitaliser « en marchant » leur expérience (freins, leviers, ...) afin d'enrichir les travaux plus globaux du Mouvement Hlm sur les politiques d'attribution, de peuplement.
  - Regarder l'impact de la mise en œuvre du dossier unique dans les organismes (organisationnel et technique) ainsi que l'effet sur la relation aux demandeurs.

Parallèlement à l'appui professionnel mis en place aux côtés de l'USH, la FNAR a aidé à la formalisation et à la prise en compte du point de vue des territoires auprès des instances de l'USH

et des partenaires nationaux, notamment avec l'administration centrale de l'État et le GIP-SNE. Ce travail a été particulièrement important du fait des nombreux chantiers ouverts par la loi Égalité et Citoyenneté : participation aux réunions menées par la DHUP pour la mise en œuvre des CUS deuxième génération, participation au groupe de travail confédéral pour la mise en place de la plateforme de mise en ligne des offres de logements sociaux nommée Bienvéo.fr, participation au comité de pilotage de la cartographie nationale de l'occupation du parc social, participation aux comités techniques et groupes de travail relatives au SNE (mise en place de la gestion partagée, réflexions sur la nationalisation de la délivrance du numéro unique...), participation au comité de pilotage de la réforme des attributions de la DHUP ...

## L'Association des Fichiers Partagés

Depuis sa création en 2015, la FNAR (co-fondatrice avec l'USH de l'AFiPart) participe activement aux travaux, à la gestion administrative, au suivi et à l'animation des instances et des groupes de travail de l'Association des Fichiers Partagés. En 2017, Maryse Prat a été réélue au poste de présidente de l'association pour deux ans. En début d'année 2017, l'activité de l'association a été fortement marquée par les discussions avec l'administration centrale sur la mise en place de la nationalisation de la délivrance du numéro unique et l'arrêté attendant. L'action de l'AFiPart n'a pas pu modifier le contenu et la publication de l'arrêté qui introduit un changement profond de la place des fichiers partagés (supprime la notion d'enregistrement de la demande par des fichiers partagés « pour le compte du SNE »), mais elle a permis de mettre en évidence les réelles difficultés techniques de mise en œuvre qui ont retardé pour le moment de deux ans ce chantier. Ces nouvelles mesures nationales qui menacent la pérennité des fichiers partagés ont déclenché une réflexion profonde au sein de l'AFiPart. Avec l'appui de l'USH, un séminaire de travail en septembre s'est concrétisé en AG par un positionnement fort : pour le futur, les fichiers partagés doivent se positionner sur les sujets émergent (rapprochement offre-demande, location choisie, cotation...) et reprendre un temps d'avance en laissant au SNE les actions sans valeur ajoutée. L'AFiPart a également publié, à l'occasion du Congrès, une nouvelle version de son Manifeste en le centrant sur la capacité d'adaptation des fichiers partagés aux besoins des territoires notamment concernant la connaissance et l'analyse de la demande et des attributions.



## Soutenir l'action des AR dans les territoires détendus

Pour intensifier les actions déjà engagées par le Mouvement Hlm et améliorer la prise en compte des spécificités des territoires détendus, a été lancé, dans le cadre de la convention triennale d'actions entre la Caisse des Dépôts et l'Union Sociale pour l'Habitat et du plan d'action confédéral, animé par la FNAR et l'USH, un Appel à manifestation d'intérêt (AMI) auprès des organismes Hlm intervenant dans ces territoires.

Il visait à expérimenter sur dix territoires, des méthodes de travail, des outils, des partenariats adaptés à leurs problématiques, et à proposer les adaptations législatives ou réglementaires nécessaires pour répondre au mieux aux enjeux locaux ; leur capitalisation devant permettre d'inspirer d'autres initiatives locales, sur d'autres régions françaises.

Trois axes de travail ont été définis dans cet AMI: la nécessaire reconstitution du patrimoine Hlm (démolition, amélioration, offre nouvelle spécifique, changement d'affectation) et les modalités de son financement ; le développement de l'offre de nouveaux services aux habitants et aux territoires, en réponse aux besoins locaux; la contribution du Mouvement Hlm local à la définition des projets de développement des territoires adaptés à des marchés détendus et valorisant l'ensemble des métiers et des structures du Mouvement (locatif, accession, aménagement, gestion, ...).

Une synthèse de l'ensemble des travaux et des propositions est disponible auprès de la FNAR.

## Mobiliser les politiques européennes – Feder

L'année 2017, milieu de la période 2014-2020, a été l'occasion, pour la FNAR, en partenariat avec la Mission Europe, de dresser un bilan à mi-parcours de la consommation des fonds structurels et d'amorcer des propositions d'amélioration pour la période post 2020.

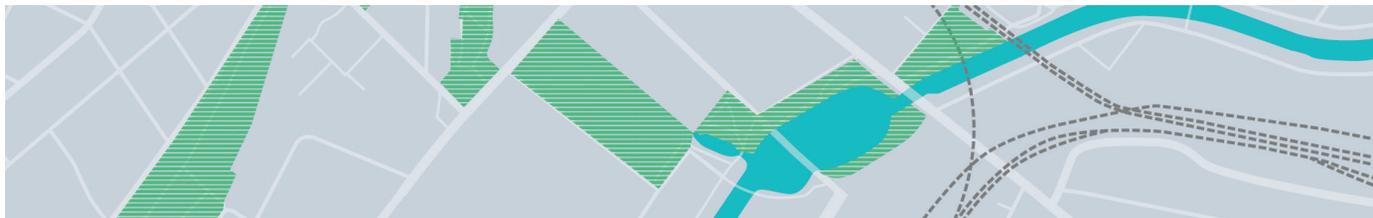
Au 1er septembre 2017, soit à mi-parcours :

- 370 millions de FEDER sont dédiés à la réhabilitation thermique des logements
- 589 dossiers ont été déposés dont 289 projets acceptés
- 22 149 logements sont concernés par l'intervention du FEDER, soit plus de 20 000 ménages qui ont ou vont pouvoir bénéficier d'une intervention du FEDER pour améliorer leur confort thermique.

Par ailleurs, l'objectif thématique dédié à l'inclusion sociale permet au FEDER et au FSE d'être mobilisés pour des démarches visant à réduire le nombre de

ménages habitant dans des logements précaires. Trois régions ont pris en compte cette possibilité offerte par les Fonds structurels, la région Ile de France, la Picardie et Provence Alpes Côtes d'Azur. Enfin, dans certains cas, les fonds FEDER ne sont mobilisables par les organismes Hlm que dans le cadre de projet urbain durable intégré, mis en œuvre par des Investissements territoriaux intégrés portés par des EPCI. Il s'agit de la région Ile de France, du Nord Pas de Calais et de la Bretagne. Pour la période post 2020, des propositions sont en cours d'élaboration autour de 3 champs : un budget adéquat, une simplification des dossiers et des contrôles, de nouveaux sujets à intégrer en conservant l'aspect réhabilitation énergétique : logement et évolutions démographiques; logement et questions territoriales, notamment.

Le bilan et les propositions seront présentés, courant 2018, aux instances européennes.



## ACCOMPAGNER LA MISE EN PLACE DES SRADDET

La loi NOTRe a confié aux Conseils Régionaux la responsabilité d'élaborer, d'ici le 27 juillet 2019, un « Schéma Régional d'Aménagement, de Développement Durable et d'Égalité des Territoires (SRADDET) ». Sa philosophie est de synthétiser, de croiser et d'enrichir les schémas existants, dans le but de donner une vision stratégique, transversale et lisible. Bien que l'habitat soit cité parmi les dimensions à articuler au sein des SRADDET, les acteurs du logement social ne sont pas identifiés comme devant être associés de plein droit à leur élaboration. Il y avait donc un enjeu majeur à ce qu'ils puissent être parties prenantes via l'une ou l'autre des deux autres modalités d'association prévues par la loi dans le cadre de l'élaboration des SRADDET. En 2017, la FNAR a engagé une démarche d'appui aux AR en s'adjoignant les compétences d'un cabinet de conseils.

Un état des lieux a été mené auprès de chacune des Associations Régionales pour appréhender leurs besoins, dans le cadre de cette démarche. Des groupes projet, composés de directrices / directeurs et/ou chargés de mission thématiques des Associations Régionales ont été constitués autour de 3 thèmes de contribution clés :



**Contribution à l'enjeu d'équilibre des territoires et d'aménagement du territoire** : accessibilité aux équipements et services publics, construction abordable et de qualité, stratégie foncière et patrimoniale, réhabilitation et rénovation, revitalisation des centres-bourgs et des territoires en transition, numérique, développement économique et mobilité des actifs...



**Contribution à l'enjeu de rénovation thermique et de transition énergétique** : prévention et gestion des déchets, transition écologique, biodiversité, mobilité et transports ...



**Contribution à l'enjeu d'inclusion sociale** : prise en compte de publics spécifiques, mobilité des jeunes et des apprentis, précarité énergétique, double vulnérabilité, formation professionnelle ...

Un « cadre de référence » intégrant les trois thèmes de contribution, et personnalisable à l'échelle des nouvelles Régions a été réalisé. Il permet aux Associations Régionales de disposer d'éléments de langage, quelle que soit la modalité de contribution définie par le Conseil Régional : contribution écrite, audition au sein d'une des Commissions du CESER, intervention au sein d'un évènement d'envergure, prise de parole médiatique, etc.

En s'appuyant sur ce cadre de référence, les Associations régionales peuvent contextualiser leur contribution en fonction des enjeux territoriaux propres à chaque région et en fonction des habitudes de travail avec les autres partenaires régionaux. En effet, la contribution pourra être de nature partenariale, en associant d'autres acteurs de l'habitat (SOLIHA, Action Logement, la CDC, les ADIL, la FFB, la CAPEB, etc.), son impact s'en trouvant renforcé grâce à un portage collectif large. Elle pourra aussi être individuelle, afin de démontrer plus spécifiquement le rôle de l'habitat social dans les stratégies régionales d'aménagement, de développement durable et d'équilibre des territoires. Une rencontre a été organisée durant le Congrès de Strasbourg pour présenter les outils mis à disposition des AR et échanger, avec les élus locaux, sur la mise en place de ces schémas.

# UN NOUVEL ÉLAN DANS L'ORGANISATION TERRITORIALE

Engagée par l'Assemblée générale de la FNAR en 2015, l'adaptation de l'action régionale à la nouvelle donne territoriale créée par la loi NOTRe s'est concrétisée en 2017 dans le respect des principes qui avaient été arrêtés par les instances.

## Une organisation de la représentation régionale du Mouvement cohérente avec la nouvelle carte régionale

Au 31 décembre 2017, dans chacune des 13 nouvelles régions, la représentation régionale est désormais organisée. Les 16 Associations régionales concernées ont poursuivi leur travail visant à organiser, dans le respect de leurs spécificités et de leurs histoires, l'action régionale à l'échelle de leur nouvelle région. Cette évolution s'est faite selon deux grands modèles :

- Une intégration complète par fusion. Les régions Hauts de France, Normandie et Auvergne Rhône-Alpes ont privilégié cette solution qui s'accompagne du maintien des équipes en place dans chacun des anciens chefs-lieux de région, de façon à maintenir une proximité territoriale de l'action professionnelle.
- Une organisation de type fédérale, par création d'une nouvelle association à vocation régionale, chacune des associations fondatrices devenant une association territoriale. Les régions Grand-Est, Nouvelle Aquitaine, Bourgogne Franche-Comté et Occitanie.

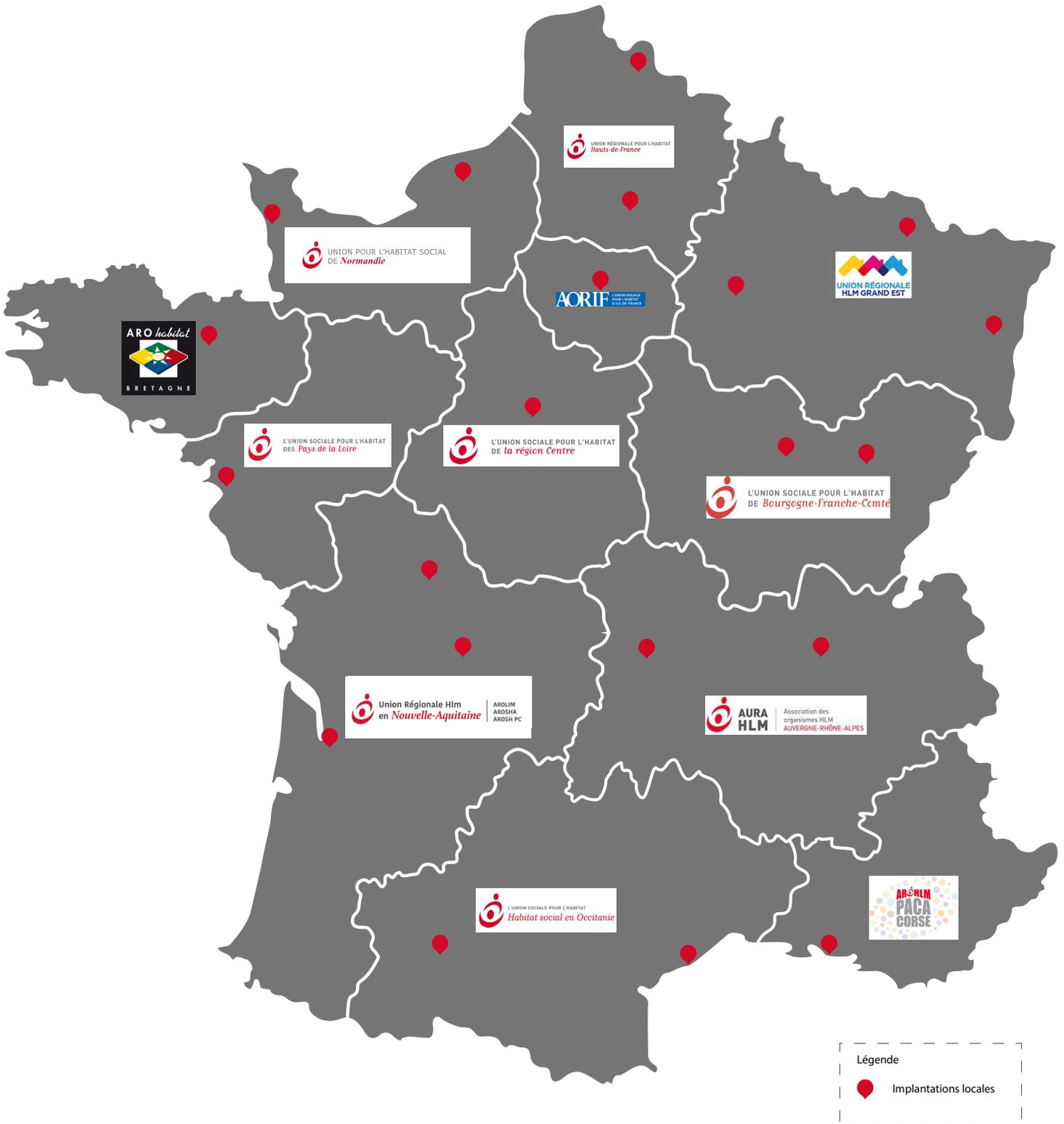
Au-delà de cette organisation, c'est désormais la construction d'un projet régional qui s'engage, prenant en compte à la fois cette nouvelle géographie mais intégrant également toutes les évolutions de la politique nationale du logement et des politiques locales.

## Une évolution statutaire

Ces évolutions ont conduit la FNAR à engager une modification des statuts adoptée par l'Assemblée générale extraordinaire en septembre 2017. Cette modification préparée par les instances de la FNAR et un groupe de travail ad hoc s'est construite sur une double approche. D'une part, la prise en compte du passage de 21 à 13 régions métropolitaine, tout en tenant compte de l'importance de la présence de proximité et la nécessité d'une représentation la plus large possible de tous les territoires. D'autre part l'évolution des politiques de l'habitat qui associent de plus en plus, autour des collectivités locales, de nombreux partenaires (associations, OMOI, ...). Ces évolutions statutaires s'inscrivent également dans l'objectif de maintenir la cohérence et la cohésion du réseau et de garantir à ses 130 salariés la poursuite de l'appui apporté par la FNAR. La mise en cohérence des règles communes à l'ensemble des membres du réseau de la FNAR en constitue la concrétisation.

Au-delà de la FNAR, l'ensemble des associations territoriales et régionales ont procédé à une révision de leurs statuts pour les adapter le cas échéant et pour procéder à la désignation de leurs représentants dans les instances fédérales.

# ORGANISATION RÉGIONALE DU MOUVEMENT



# L'ANIMATION DU RÉSEAU

## Les grands chiffres de l'animation du réseau

L'Assemblée des territoires et le Bureau de la FNAR se sont réunis, en 2017, très régulièrement, pour échanger sur de nombreux sujets : suivi du regroupement des régions, mise en place des nouveaux statuts de la FNAR, lobbying et suivi des élections 2017, suivi de la mise en place du plan d'action professionnel de la loi Égalité & Citoyenneté, suivi des travaux du FNAP, préparation du Congrès Hlm de Strasbourg. La fin de l'année a été particulièrement marquée par les échanges et les travaux autour du projet de loi de finances 2018.

À ces instances, s'ajoutent les réunions et les téléconférences avec les directeurs d'Associations régionales ainsi que les réseaux professionnels animés par la FNAR.

En 2017, la FNAR a ainsi animé :

- Une Assemblée générale ordinaire, le 16 mai ainsi qu'une Assemblée générale extraordinaire

le 12 septembre pour l'adoption des nouveaux statuts de la FNAR.

- Cinq Assemblées des territoires et huit Bureaux.
- Deux commissions de financement et une conférence des trésoriers.
- Six Comités d'action régionale (CAR) et une trentaine de téléconférences avec les directeurs d'Associations régionales.
- Un séminaire à destination des présidents d'Associations régionales, du Bureau de la FNAR et des directeurs d'AR.
- Plus d'une quinzaine de réunions des réseaux professionnels, organisés avec l'USH (qualité de service, téléconférences Europe, téléconférences et réseau maîtrise d'ouvrage, réseau observatoires & statistiques et accession, ateliers-méthodes et téléconférences dans le cadre des Ateliers de la Réforme), groupe de travail accession, vente, copropriétés.
- Plus d'une vingtaine de réunions et téléconférences dans le cadre de l'AFiPart.

## Formation - Génération collaborative

La FNAR gère, pour le compte des Associations régionales, le plan de développement des compétences. En 2017, une action spécifique a été proposée aux salariés des Associations régionales pour les initier au travail collaboratif. Plus spécifiquement, cette formation avait pour objectif de former les personnels des Associations régionales aux grands principes de la coopération à distance, de les accompagner dans l'utilisation des nouvelles technologies et de les aider à construire un projet coopératif.

Articulée autour de 4 modules, la formation s'adressait à l'ensemble des salariés des Associations régionales. Ainsi, le module introductif relatif aux « fondamentaux de la coopération à distance efficace » a été largement suivi, il a réuni plus de

100 salariés. Les modules spécifiques, destinés aux chargés de mission, aux assistantes et aux directeurs, ont également rencontré un vif succès. Ils ont rassemblé près de 78 personnes.

Sur le fond, cette formation a permis aux personnels des Associations régionales d'acquiescer une culture générale « collaborative », d'engager une réflexion sur l'apport du travail collaboratif et de partager des pratiques communes. Les stagiaires ont également pu s'initier à l'utilisation d'outils collaboratifs.

Il convient désormais de poursuivre cette dynamique en privilégiant l'utilisation des outils de travail coopératif et de faciliter l'appropriation par les salariés de ces nouvelles technologies dans leur pratique quotidienne.



## Instance de concertation

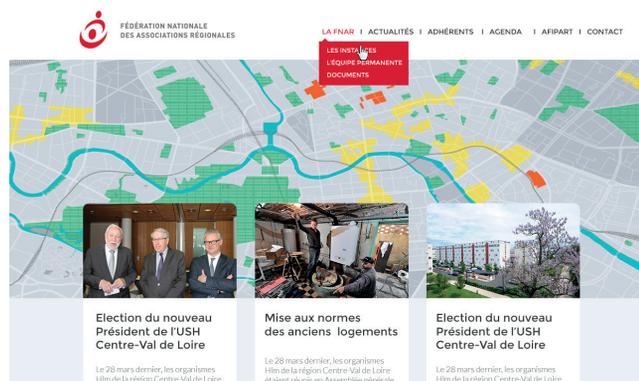
L'instance de concertation s'est réunie à trois reprises au cours de l'année 2017. Ces réunions ont été l'occasion d'échanger sur le plan de développement des compétences, sur la classification des emplois, sur les œuvres sociales et culturelles et sur la journée des personnels.

S'agissant du plan de développement des compétences, il a été décidé d'engager une réflexion sur son élaboration, sa définition et sa vocation. En ce sens, un appel d'offre a été lancé, en décembre 2017, pour se faire accompagner dans cette démarche.

Par ailleurs, un chantier important de classification des emplois a été lancé par l'USH. L'instance de concertation a été sensibilisée et informée des différentes discussions et de l'avancement des travaux. Cette classification figure désormais dans un avenant à la convention collective signé en septembre 2017. Elle s'applique à l'ensemble des salariés des Associations régionales. L'instance de concertation va accompagner et guider les Associations régionales dans cette démarche obligatoire.

L'Instance de concertation continue de suivre la gestion des œuvres sociales et culturelles (OSCAR) des Associations régionales. En 2017, le budget disponible a conduit les membres de l'Instance à attribuer aux salariés des « chèques lire ».

Enfin, cette année a été marquée par le renouvellement, en décembre 2017, des membres de l'Instance de concertation, dont le mandat de 3 ans arrivait à échéance. Les représentants des directeurs ont été désignés au cours d'une de leurs réunions. Quant aux représentants des salariés des Associations régionales, une élection, par voie électronique, a été organisée par la FNAR. Trois représentants titulaires et trois représentants suppléants ont été élus par les salariés des Associations régionales. Ce scrutin a connu un franc succès puisque 85% des salariés des Associations régionales ont pris part au vote.



## Un nouveau site internet pour la FNAR

À l'occasion du Congrès de Strasbourg, la FNAR a lancé officiellement son nouveau site internet « fnar-habitat.org ». Le site est une vitrine institutionnelle de la FNAR avec une présentation du fonctionnement, de la composition de ses instances et de l'organisation de l'équipe. Les documents stratégiques de la Fédération – plan d'action et rapport d'activité – sont disponibles et consultables dans leur intégralité.

Le site de la FNAR est également en prise avec l'actualité du Mouvement HIm à travers l'éditorial du président et les sujets traités.

Enfin, le nouveau site de la FNAR est largement tourné vers l'action professionnelle régionale. À travers des brèves illustrées, les initiatives des Associations régionales, sur l'ensemble de leurs champs d'action (événements, projets, réalisations, publication, communication, conventions de partenariat, formations), sont valorisées et mises en avant.

La Fédération Nationale des Associations Régionales d'organismes d'habitat social est le lieu d'expression, au sein du Mouvement Hlm, de l'action territoriale des organismes d'habitat social à travers leurs Associations ou Unions régionales, et de l'appui technique et professionnel du Mouvement Hlm à ces dernières.

## L'ÉQUIPE

François Salzgeber – Directeur de la FNAR

Bureau : 01 40 75 78 04

Mail : francois.salzgeber@fnar-habitat.org

Laura Schmitlin – Adjointe du directeur

Bureau : 01 40 75 50 45

Mail : laura.schmitlin@fnar-habitat.org

Isabelle Louâpre - Assistante

Bureau : 01 40 75 79 28

Mail : isabelle.louapre@fnar-habitat.org

Chloé Champenois – Adjointe du directeur

Bureau : 01 40 75 78 05

Mail : chloe.champenois@fnar-habitat.org

Anne-Catherine Farnault – Secrétaire générale

Bureau : 01 40 75 79 30

Mail : anne-catherine.farnault@fnar-habitat.org

FNAR

Fédération nationale des Associations régionales d'organismes d'habitat social

14 rue Lord Byron 75008 Paris

Tel. 01 40 75 79 28

Mail : fnar@fnar-habitat.org